SITUATION SÉCURITAIRE

Un Algérien parmi les «ouléma» des attentats-suicides

Abou Hafs Sofiane El-Dajaïri est devenu, dans la sphère médiatique qui diffuse à travers le web la propagande criminelle d'Al-Qaïda, une référence chaque fois qu'il est question d'attentats-suicides terroristes dans les forums de la même nature. Il doit sa «popularité» à un ouvrage intitulé *La Théologie des attentats martyrs* (fiqh el'âmaliyyate el-istich-hadiyyat) qu'il a diffusé sur Internet et où il traite de cette pratique en se référant aux textes sacrés contre les avis d'autres «oulémas» qui s'y opposent sur la même base. Cet Abou Hafs vient de récidiver avec un autre ouvrage sur *Les Oulémas, catégories et présentations* (Asnaf el-oulama wa awsafihoum). L'ouvrage en question est daté de 2005. Il a été revu et corrigé en mars dernier avant d'être diffusé récemment sur Internet avec une préface d'un des idéologues d'Al-Qaïda qui l'a diffusé sur son propre site : le Jordanien Abou Mohamed Al-Maqdissi dont l'adversité contre l'Algérie n'est plus à démontrer.

Dans la dernière partie de ce livre, ce «savant religieux», qui a signé quelques autres de ses écrits du nom de Abou Hafs Sofiane Azli, dont au moins un est daté de Annaba, livre une liste de oulémas qu'il considère comme «divins», c'est-à-dire de sa propre famille idéologique, parmi lesquels deux Algériens, Bachir El-Ibrahimi et Mesbah Houidek, qu'il aligne à côté de l'Egyptien Sayyed Qotb, le père spirituel de la plus radicale des organisations terroristes, Takfir wa el-hidjra.

Ainsi, au moment où les autorités algériennes multiplient les efforts pour mobiliser directement ou indirectement le plus grand nombre possible de théologiens musulmans à travers le monde pour les amener à faire prendre conscience aux terroristes des maquis que leur credo sanguinaire n'a absolument rien de religieux, il se trouve des Algériens qui non seulement vont dans le sens contraire mais récupérent aussi à leur profit des «oulémas» algériens parmi les anciens dans le but de donner un ancrage historique aux massacres commis au nom de l'Islam.

Quand un illustre inconnu comme cet Abou Hafs en mal d'audience et de popularité se fait partisan du terrorisme islamiste pour se faire connaître sur le web et, qu'en plus, il se fait bénir d'un El-Maqdissi dont l'audience parmi les terroristes d'Al-Qaïda n'est pas une vue de l'esprit, cela n'est pas un signe de la vitalité de la militance de la sphère djihadique.

Il est celui d'une absence totale, plus que jamais effarante, des oulémas proprement algériens dans ce combat à la fois médiatique et éditorial dont se nourrit et se galvanise le terrorisme.

Les ouvrages de ce genre ne sont pas à négliger. Leurs auteurs réfléchiront à deux fois avant de les publier sachant que des oulémas algériens imprégnés des valeurs républicaines et démocratiques pourraient leur apporter la contradiction. Surtout que ces auteurs font souvent dans l'amalgame et parfois carrément dans le mensonge quand il s'agit de l'Histoire de l'Algérie. Comme dans le cas de cet Abou Hafs qui a prêté à tort à Mesbah Houidek une protestation contre la condamnation de Sayyed Qotb par la justice égyptienne.

Aujourd'hui qu'il s'est fait bénir par Al-Maqdissi qui a accepté de lui signer son livre, il a de fortes chances d'être tenté de devenir la nouvelle «coqueluche» des terroristes algériens, et pas seulement. Et il ne trouvera personne en face de lui, sur son terrain, pour le contredire. Cela revient à dire que la lutte contre le terrorisme est loin d'être strictement d'ordre militaire. Les maquis ont leur prolongement dans le Web qui est devenu une arme indestructible dans leurs mains, surtout qu'ils sont les seuls à l'utiliser. Il est comme un paradoxe dont l'explication rationnelle n'est pas évidente quand on voit que l'Algérie, qui a été à la pointe du combat contre le terrorisme et qui a même fait école sur ce plan, reste totalement indigente quand il s'agit de livrer d'autres formes de combat autres qu'avec les armes pour en venir à bout.

Pourtant ce ne sont pas les potentialités qui manquent mais la volonté politique de libérer les énergies du discours dominant qui veut que le terrorisme soit «résiduel» et que la seule arme à privilégier, en plus du combat des forces de sécurité, est celle des politiques de «réconciliation». Il s'agit de se convaincre que celles-ci ont atteint depuis longtemps leurs limites et pour résiduel qu'il soit, le terrorisme ne l'est que sur le plan quantitatif. Mais pas sur le plan qualitatif. Et sur ce plan, il ne fait que commencer.

Mohamed Issami

POUR TENTATIVE D'AVORTEMENT FORCÉ

Cheb Mami condamné à cinq ans de prison ferme

Cinq ans de prison ferme : c'est le verdict prononcé hier par le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) à l'encontre de Mami, accusé de tentative d'avortement forcé sur la photographe de presse avec qui il entretenait une liaison.

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

Ceux qualifiés par la procureur de «co-organisaeurs de violences d'un autre âge» ont écopé de quatre ans de prison pour Michel Lecorre, alias Maurice Lévy, l'ancien manager du chanteur qui a immédiatement été écroué hier ; six ans de prison contre Abdelkader Lallali et 4 ans à l'encontre de Hichem Lazaâr, l'homme de confiance du chanteur. Ces deux derniers ne se sont pas présentés au procès.

La star du raï avait reconnu, au cours de l'audience de jeudi, sa responsabilité et avoué en sanglotant «sa faute grave» tout en précisant qu'elle avait été «piégée». Le verdict prononcé hier est bien clément par rapport aux dix ans qu'encourait le chanteur.

L'enquête de personnalité livrée à l'audience de jeudi matin a sûrement joué en sa faveur dans la mesure où il n'avait pas d'antécédent judiciaire et était qualifié par son entourage de quelqu'un de «gentil, d'humain, qui n'avait pas la grosse tête, quelqu'un qui n'était pas people et discret sur sa vie privée».

Quant au rapport d'expertise, on y qualifiait cheb Mami «d'homme influençable et mal entouré», mais qui «ne présente aucun trouble de personnalité». «J'ai fait une faute, c'est grave, le cauchemar. Je n'étais pas dans la villa (la sienne sur les hauteurs d'Alger où s'est déroulée la tentative d'avortement, ndlr) mais je savais ce qui se passait». Et de pointer celui qui l'aurait piégé : «C'était l'idée de Michel Lecorre, alias Maurice Lévy. J'ai accepté dans la panique. S'il n'avait pas proposé cette possibilité je n'aurais jamais pensé à ça.» Puis il avouera : «Je n'ai rien fait pour l'arrêter.» Les faits, rappelons-les, remontent à l'été 2005. Une photographe de presse, Isabelle Simmon, qui se fait appeler Camille, âgée de 43 ans, entretenait une liaison avec Mohamed Khelifati, alias Cheb Mami.

En juillet 2005, elle lui annonce qu'elle est enceinte. Il lui demande d'avorter, ce qu'elle refuse. Amenée à Alger avec la complicité de son manager sous prétexte de reportage, la photographe est séquestrée, les 28 et 29 août 2005, dans la maison personnelle du chanteur et des violences sont exercées sur elle par les hommes de main et des avorteuses venues pour faire la sale besogne.

L'acte barbare ayant, malgré tout, échoué, la victime dont l'enfant rescapé — une fillette — est âgée aujourd'hui de trois ans, a déposé plainte en France, ce qui a permis, dans un premier temps, de mettre en prison Mami, qui en sort en payant une caution en attendant son jugement, puis en s'enfuyant de France pour regagner l'Algérie.

Son retour volontaire en France pour assister à son procès à Paris met fin à cette triste saga.

K. B.-A.

VERSEMENT DES INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS DANS LE COMPTE DU PT

Hanoune saisit le Conseil d'État

La secrétaire générale du Parti des travailleurs compte saisir le Conseil d'Etat dans les prochains jours. Raison de cette saisine : le refus de l'administration de l'APN de verser les indemnités des députés du PT dans le compte du parti. Hanoune a indiqué avoir tenté, en vain, de régler ce différend par le dialogue.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Conséquence de l'échange d'amabilités entre le numéro un du PT et Ziari, la décision de ne plus verser les indemnités des députés dans le compte du parti est interprétée par Louisa Hanoune comme une ingérence dans les affaires internes du PT.

La secrétaire générale a expliqué, hier, que les membres du groupe parlementaire du PT ont, tous adressé, dès le début de leur mandat, une lettre dans laquelle ils demandent à l'administration de l'APN de verser leurs indemnités au compte du parti. Une pratique qui, explique Hanoune, est clairement inscrite dans les statuts du parti et qui n'a jamais fait l'objet d'une quelconque critique. Résultat de ce blocage, les indemnités de juin n'ont pas été versées aux députés, qui avaient auparavant reçu des appels émanant de l'administration de l'APN leur rappelant qu'ils devaient communiquer leurs numéros de comptes personnels. Pour Hanoune, l'objectif est on ne peut plus clair : porter atteinte au groupe parlementaire du PT en poussant ses députés au nomadisme.

Ce qui lui fera dire que ces pratiques sont en violation du règlement intérieur de l'APN et de la Constitution. D'ailleurs, Hanoune a demandé de manière officielle au président de l'APN de saisir le Conseil constitutionnel pour une lecture du règlement intérieur de l'APN, notamment son article 53.

Ce dernier stipule que «toute modification dans la composition d'un groupe parlementaire, qu'elle résulte de démission, d'exclusion ou de nouvelle adhésion, est publiée au Journal officiel des débats après sa communication au Bureau de l'Assemblée par le groupe, et, le cas échéant, le député concerné». Une lecture erronée de ce dernier a permis de légaliser voire encourager le nomadisme politique à l'intérieur de l'Hémicycle.

Pour toutes ces raisons, le PT avait pris la décision de geler sa participation dans les instances du Parlement en n'acceptant plus les postes de vice-président, de rapporteur ou de président de commission.

Une décision que les instances du parti avaient approuvée avant que la direction du parti ne change d'avis. Hanoune a, en effet, expliqué qu'à l'issue d'une réunion qui avait rassemblé des députés du PT et ceux de l'alliance présidentielle, il est apparu que pour des «raisons liées à la stabilité», le retrait du PT n'était pas souhaité.

Un argument auquel la formation de Hanoune n'a pas été insensible. Comme le parti fêtait cette année son dix-neuvième anniversaire, Hanoune s'est longuement attardée sur les luttes et les acquis arrachés. La privatisation en fait assurément partie.

A ce sujet, le PT enregistre avec satisfaction les mesures prises en faveur de la sauvegarde de l'économie nationale mais espère que le principe de la préférence nationale sera définitivement instauré.

Une option qui ne peut se faire sans la révision de l'Accord d'association avec l'Union européenne.

N. I.

TIZI-OUZOU

Ratissage et largage de bombes à Bouzeguène

L'ANP a déclenché, jeudi dernier, une vaste opération de ratissage, soutenue par des hélicoptères, dans un vaste maquis, soupçonné d'abriter des terroristes, au lieu dit Timarzaguine, en amont des villages Houra et Aït-Salah, à Bouzeguène, à la limite de la wilaya de Béjaïa. Plusieurs centaines de militaires acheminés avant l'aube ont encerclé la zone en question et bouclé toutes les issues avant d'être soutenus par six hélicoptères de combat au lever du jour. S'en suivit alors un pilonnage à l'artillerie appuyé par les forces héliportées.

Le largage des bombes, visible depuis toute la région, le bruit des explosions était entendu à des kilomètres à la ronde, n'a cessé que vers 14h. Toutefois, rien n'a filtré du bilan de cette opération qui cible les massifs forestiers de la région depuis quelques jours.

S. H.

La loi domaniale gelée ?

La loi domaniale, qui avait essuyé tant de critiques au moment de son adoption par les deux chambres du Parlement, serait-elle en voie d'être gelée ? C'est du moins ce qui ressort des propos de Louisa Hanoune qui a indiqué, hier, être en possession d'éléments plaidant pour cette option, pour laquelle son parti avait lancé une grande mobilisation.

N. I.